

Garantie des guitares Custom de Gibson, Inc.

Votre nouvel instrument Gibson Custom est garanti contre tout défaut de matériel, de fabrication, de composants électroniques et de pièces pendant toute la durée de vie de l'acheteur d'origine, sous réserve des restrictions contenues dans la présente garantie. La garantie pour les pièces est fournie sous réserve de disponibilité. Les remplacements de pièces sont faits à la seule discrétion de Gibson.

Si cet instrument Gibson, Inc. présente une défaillance ou devient défectueux en raison d'un défaut de fabrication ou de matériaux, Gibson, Inc. réparera le ou les défauts en question ou remplacera l'instrument si cela est jugé nécessaire et à son entière discrétion. Gibson, Inc. se réserve le droit d'utiliser des matériaux fréquemment employés au moment de la réparation si les matériaux d'origine ne sont plus disponibles. Si notre personnel considère que votre instrument doit être remplacé, Gibson, Inc. remplacera votre instrument par un autre de même type ou d'une valeur équivalente ne dépassant pas le prix d'achat original de votre instrument.

La présente garantie couvre les frais associés à la main-d'œuvre, aux matériaux et aux pièces (sous réserve de disponibilité, à l'entière discrétion de Gibson, Inc.) pour toute réparation jugée nécessaire par un représentant d'un Centre de service agréé de Gibson, Inc. pendant toute la durée de vie de l'acheteur d'origine. Dans l'éventualité peu probable où votre instrument serait détruit, perdu ou endommagé au point de ne pas être réparable lorsqu'il est dans la possession de Gibson, Inc. pour réparation, Gibson, Inc. remplacera l'instrument en question par un autre de même type ou d'une valeur équivalente ne dépassant pas le prix d'achat original de votre instrument. Toute assurance portant sur l'instrument, y compris, mais sans limitation, l'assurance de transport souscrite par le destinataire, doit être obtenue par le propriétaire à ses propres frais.

CETTE GARANTIE EST UNIQUEMENT VALABLE POUR L'ACHETEUR D'ORIGINE ET NE PEUT PAS ÊTRE TRANSFÉRÉE OU CÉDÉE AUX PROPRIÉTAIRES SUIVANTS. TOUTE RÉCLAMATION DE GARANTIE DOIT ÊTRE ACCOMPAGNÉE DE VOTRE REÇU OU DE VOTRE JUSTIFICATIF D'ACHAT.

La présente garantie est sous réserve des restrictions suivantes :

ÉLÉMENTS NON COUVERTS PAR LA PRÉSENTE GARANTIE :

1. Tout instrument ayant été altéré ou modifié de quelque façon que ce soit, ou tout instrument dont le numéro de série a été falsifié ou modifié.
2. Tout instrument pour lequel de faux renseignements ont été fournis.
3. Tout instrument ayant été endommagé en raison d'une mauvaise utilisation, d'une négligence, d'un accident ou d'un usage anormal.
4. La question subjective des caractéristiques tonales.
5. Les dégâts de quelque nature que ce soit survenus lors de l'expédition.

6. Tout instrument ayant été exposé à des variations extrêmes d'humidité ou de température.
7. L'usure normale (c.-à-d. des frettes usées, des mécaniques usées, un revêtement usé, le remplacement des cordes, les rayures sur le pickguard, des finitions endommagées ou décolorées pour quelque raison que ce soit).
8. Tout instrument ayant été acheté auprès d'un revendeur non autorisé, ou sur lequel un service non autorisé ou une réparation non autorisée a été effectué.
9. Toute fissure et décoloration ou tout dommage de quelque nature que ce soit au niveau des finitions ou du revêtement de toute guitare, y compris les modèles du Murphy Lab, quelle qu'en soit la cause.
10. Gibson, Inc. n'offre aucune garantie concernant la jouabilité d'un instrument dont l'« action », soit la distance entre les cordes et la touche, a été considérablement altérée.

GIBSON, INC. NE FORMULE AUCUNE AUTRE GARANTIE DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT. TOUTES LES GARANTIES IMPLICITES, Y COMPRIS LES GARANTIES DE QUALITÉ MARCHANDE ET D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER ALLANT AU-DELÀ DES DISPOSITIONS DE LA PRÉSENTE GARANTIE SONT EXPRESSÉMENT REJETÉES PAR LES PRÉSENTES ET EXCLUES DE LA PRÉSENTE GARANTIE. CERTAINS ÉTATS ET/OU PAYS N'AUTORISENT PAS L'EXCLUSION OU LA LIMITATION DES GARANTIES IMPLICITES, DE TELLE SORTE QUE L'EXCLUSION CI-DESSUS PEUT NE PAS S'APPLIQUER À VOTRE CAS.

GIBSON, INC. NE POURRA EN AUCUN CAS ÊTRE TENU RESPONSABLE DE TOUT DOMMAGE SPÉCIFIQUE, INDIRECT, CONSÉCUTIF OU AUTRE SUBI PAR L'ACHETEUR OU UN TIERS, Y COMPRIS, MAIS SANS LIMITATION, LA PERTE DE PROFITS OU DE REVENUS, LES DOMMAGES CAUSÉS PAR L'UTILISATION OU LE FONCTIONNEMENT DE L'INSTRUMENT, QUEL QUE SOIT LE FONDEMENT DE RESPONSABILITÉ INVOQUÉ (RESPONSABILITÉ CONTRACTUELLE OU DÉLICTELLE), ET CE MÊME SI GIBSON, INC. OU SON OU REPRÉSENTANT AUTORISÉ A ÉTÉ INFORMÉ DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES, ET GIBSON, INC. NE SERA TENU RESPONSABLE D'AUCUNE DÉPENSE, RÉCLAMATION OU POURSUITE RÉSULTANT DE OU EN RELATION AVEC CE QUI PRÉCÈDE.

**Les clients qui ont acheté des produits en dehors des États-Unis doivent contacter leur distributeur local pour traiter ou résoudre tout problème de garantie, étant donné que la garantie Gibson, Inc. décrite ci-dessus ne s'applique pas.

Comment bénéficier d'un service sous garantie

En cas de défaillance de votre instrument Gibson, Inc., veuillez contacter le Service client Gibson, Inc. pour les États-Unis par téléphone au 1 800 444 2766 ou par e-mail à l'adresse service@gibson.com, ou le Service client Gibson, Inc. pour l'Europe par téléphone au 00800 44427661 ou par e-mail à l'adresse service.europe@gibson.com, ou contactez directement votre revendeur ou Centre de service agréé Gibson, Inc. le plus proche.

Le revendeur ou propriétaire doit faire parvenir l'instrument avec frais de transport et d'assurance pré-payés à Gibson, Inc. Repair and Restoration ou au Centre de service agréé de Gibson, Inc. le plus proche. Aucun instrument ne doit être retourné à Gibson, Inc. sans avoir obtenu une Autorisation de retour de la part du Service client. Seuls les Centres de service agréés de Gibson sont autorisés à effectuer des services sous garantie. Tout service effectué par une personne non autorisée entraînera l'annulation de la garantie. Gibson, Inc. décline toute responsabilité relative aux défauts ou dommages causés par des personnes non autorisées ou des services non couverts par la garantie qui n'ont pas été effectués directement par Gibson, Inc. ou un Centre de service agréé de Gibson, Inc.

Lorsque vous contactez Gibson, Inc., vous devez inclure une description écrite et complète du problème de votre instrument. Si un service non couvert par la garantie est nécessaire ou recommandé par Gibson, Inc., un devis vous sera envoyé et vous devrez l'approuver afin de pouvoir procéder à tout service ou toute réparation non couvert par la garantie. Prenez immédiatement connaissance de tout devis concernant un service non couvert par la garantie et informez Gibson, Inc. ou le Centre de service agréé de Gibson, Inc. de votre décision. Vous n'êtes pas obligé de payer un service hors garantie pour faire réviser du matériel couvert par la présente garantie. Après réception et inspection de l'instrument, Gibson, Inc. ou le Centre de service agréé de Gibson, Inc. vous informera ou informera votre revendeur concernant les délais de réparation. La pièce ou l'instrument réparé sera renvoyé à votre adresse ou à celle de votre revendeur en port dû.

Aucun représentant ni aucune autre personne n'est autorisé à accepter d'autres responsabilités au nom de Gibson, Inc., à l'exclusion de celles comprises dans la présente garantie. Cette garantie vous confère des droits spécifiques pouvant varier d'un État à un autre et d'un pays à un autre.

Vous avez des questions ou besoin d'informations ? Contactez-nous.

Gibson, Inc.
À l'attention de : Service client
209 10th Ave South
Suite 460
Nashville, TN 37203
1-800-4GIBSON (1-800-4442766)
service@gibson.com

Gibson, Inc.
À l'attention de : Service client
Smallepad 15
3811 MG Amersfoort
Pays-Bas
00800-4Gibson1 (00800-44427661)
service.europe@gibson.com